

DU VENDREDI 18 FEVRIER 2022 A 18 H 30

**Elus : 15 EMMENDOERFFER Jocelyne – NEVEUX Guy – ROMANO Valérie – FREY Nicolas
HENNEQUIN Marie-Ange - ARNOUX Laurent – ZANNOL Anne – SPIRCKEL
Patrick – DEHONDT Aline – SCHUMACHER-LEBLANC Anthony – CAVELIUS
Laura – ETIENNE Pascal – DELOFFRE Tiziana – CARTON Julien – BARZIC
Isabelle**

En fonction : 15

Présents : 12

Absents

**excusés : 3 Anne ZANNOL qui a donné pouvoir à Jocelyne EMMENDOERFFER
Julien CARTON qui a donné pouvoir à Guy NEVEUX
Laurent ARNOUX qui a donné pouvoir à Patrick SPIRCKEL**

Convocation envoyée le 08 février 2022

Secrétaire de séance : Valérie ROMANO

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2021**
- 2) AVENANT N° 7 AU MARCHE « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »**
- 3) AVENANT N° 8 AU MARCHE « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »**
- 4) AVENANT N° 9 AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU 7 RUE DE BUSSIERE**
- 5) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**
- 6) DIA**
- 7) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET RAVALEMENT DE FACADE**
- 8) DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DANS LE CADRE DE SA PROGRAMMATION « DETR/DSIL 2022 » POUR L'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET RAVALEMENT DE FACADE DU GROUPE SCOLAIRE D'ARGANCY**
- 9) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR L'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET RAVALEMENT DE FACADE DU GROUPE SCOLAIRE D'ARGANCY**
- 10) DROIT DE PLACE AU MARCHE HEBDOMADAIRE DE PLEIN AIR**
- 11) DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN57) POUR LE FINANCEMENT DE CAPTEURS DE CO2**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2021

Madame le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 décembre 2021.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) AVENANT N° 7 AU MARCHÉ « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire en charge des travaux, informe le conseil municipal de l'avenant n° 7 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village, en logements » établi par Madame Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

Titulaire du marché : SAS Corbiaux de Basse-Ham

Travaux supplémentaires :

- modification structurelle de l'escalier induisant la pose d'un sol souple adapté,
- suite à modification du projet, modification des quantitatifs des surfaces : ajustement au réel,
- ajout des surfaces des communs 34 m²,
- suite à l'étude d'humidité du sol et l'augmentation des coûts : augmentation des quantitatifs des surfaces, barrière anti capillarité,
- traitement des joints de fractionnement obligatoire,
- choix qualitatif de certains matériaux par la maîtrise d'ouvrage.

Montant initial du marché : 21 022,00 €uros HT

Montant de l'avenant : 8 181,00 €uros HT

Nouveau montant du marché : 29 203,00 €uros HT

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte cet avenant. Charge Madame le maire de son application.

3) AVENANT N° 8 AU MARCHÉ « REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT, MAISON DE VILLAGE, EN LOGEMENTS »

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire en charge des travaux, informe le conseil municipal de l'avenant n° 8 au marché « réhabilitation d'un bâtiment existant, maison de village, en logements » établi par Madame Julie Jaeger, architecte.

Cet avenant intervient suite aux modifications apportées suivantes :

Titulaire du marché : Sarl A.E.K. de Hagondange

Travaux supplémentaires :

- suite à demande des maîtres d'ouvrage et d'œuvre,
- suite à étude de sol, étude de structures et état du bâtiment existant,
- travaux en moins suite à modifications et travaux non réalisés.

Montant initial du marché : 280 156,20 €uros HT

Nouveau montant du marché après avenant n° 5 286 606,20 €uros HT

Montant du nouvel avenant : 35 349,00 €uros HT

Nouveau montant du marché : 321 955,20 €uros HT

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte cet avenant. Charge Madame le maire de son application.

4) AVENANT N° 9 AU CONTRAT D'ARCHITECTE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT EXISTANT AU 7 RUE DE BUSSIÈRE

Madame le maire informe le conseil municipal de l'avenant n° 9 au contrat d'architecte du 06 janvier 2017 établi par Julie JAEGER, architecte.

Il s'agit d'un avenant suite à la modification des délais du marché de base. Le dépassement estimatif de la durée d'exécution des travaux, à ce jour, sera de 2 mois supplémentaires, dans les conditions définies au contrat initial (durée révisable). Cette remise en question de la durée d'exécution des travaux n'est pas imputable à la responsabilité de l'architecte.

Afin de permettre à cette dernière d'exercer correctement la prolongation de sa mission de suivi de chantier, cette modification de la durée emporte une augmentation des honoraires de l'architecte qui s'élève à la somme de : **2 880,00 €uros HT.**

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions, accepte cet avenant. Charge Madame le maire de son application.

5) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Madame le maire propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour les services techniques d'Argancy.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge Madame le maire de l'exécution de cette décision.

6) DIA

Nicolas Frey, adjoint au maire, présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 4 parcelle 509/47
superficie 1700 m²
- b) bâti
sis à Olgy commune d'Argancy
section 3 parcelles 274 et 429
superficie 194 m²
- c) non bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 4 parcelle 322
superficie 625 m²
- d) bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
section 5 parcelle 116
superficie 680 m²
- e) bâti
sis à Rugy commune d'Argancy
Section 4
Parcelles 366, 396 et 517
superficie 1129 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

7) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET RAVALEMENT DE FACADE

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, propose au conseil municipal trois devis pour les travaux d'isolation thermique extérieure et ravalement de façade du groupe scolaire d'Argancy :

- entreprise E.G.P.L. d'Amanvillers	
Ecole maternelle	60 378,95 €uros HT
Ecole primaire	99 809,74 €uros HT
- entreprise Nicoletta de Augny	
Ecole maternelle	66 678,38 €uros HT
Ecole primaire	109 453,18 €uros HT
- entreprise APIB de Yutz	
Ecole maternelle	64 994,08 €uros HT
Ecole primaire	106 955,89 €uros HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise E.G.P.L. et charge Madame le maire de signer les devis.

8) DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DANS LE CADRE DE SA PROGRAMMATION « DETR/DSIL 2022 » POUR L'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET RAVALEMENT DE FACADE DU GROUPE SCOLAIRE D'ARGANCY

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter la Préfecture de la Moselle, dans le cadre de sa programmation « DETR/DSIL 2022 » pour l'attribution d'une subvention concernant les travaux d'isolation thermique extérieure et ravalement de façade du groupe scolaire d'Argancy.

- coût pour l'école maternelle :	60 378,95 €uros HT
- coût pour l'école primaire :	99 809,74 €uros HT
- subvention sollicitée :	50 % du coût HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Madame le maire de constituer le dossier pour ce projet.

9) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AMBITION MOSELLE 2020-2025 » POUR L'ISOLATION THERMIQUE EXTERIEURE ET RAVALEMENT DE FACADE DU GROUPE SCOLAIRE D'ARGANCY

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal vouloir solliciter le Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif « AMBITION MOSELLE 2020-2025 », pour l'attribution d'une subvention concernant les travaux d'isolation thermique extérieure et ravalement de façade du groupe scolaire d'Argancy.

- coût pour l'école maternelle : 60 378,95 Euros HT
- coût pour l'école primaire : 99 809,74 Euros HT
- subvention sollicitée : 40 % du coût HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande de subvention ainsi présentée et charge Madame le maire de constituer le dossier de subvention pour ce projet.

10) DROIT DE PLACE AU MARCHÉ HEBDOMADAIRE DE PLEIN AIR

Les marchés de plein air constituent une occupation privative du domaine public donnant lieu au paiement d'une redevance perçue sous la forme de droits de place.

Compte tenu de la présence d'un marché hebdomadaire sur la commune, Laura Cavellius, conseillère municipale, propose au conseil municipal de fixer pour l'année 2022 le tarif du droit de place pour les professionnels qui souhaitent y être présents.

Il est proposé de ne pas augmenter ce tarif et de le maintenir pour l'année 2022 à 1 Euro le mètre linéaire, dans la limite maximum de 5 Euros, quelle que soit la longueur totale du stand.

Ce droit de place est payable chaque trimestre par les commerçants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la fixation du tarif du droit de place pour l'année 2022 et précise que ce droit de place entrera en vigueur à compter du 1er mars 2022.

11) DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN57) POUR LE FINANCEMENT DE CAPTEURS DE CO2

Monsieur Guy Neveux, adjoint au maire, informe le conseil municipal d'une participation de l'Etat au financement de capteurs de CO2 scolaires acquis par les communes dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le maire de constituer le dossier de demande de subvention.

Fin de la séance : 19 h 45